

DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du mercredi 09 septembre 2026

Il s'agit par ces services de sécuriser les pratiques quotidiennes des communes et de l'agglomération.

Le montant total du marché conclu est de 28 680.00€ HT soit 34 416.00 € TTC par an, à répartir entre les entités, **dont 1 713 euros TTC pour la commune de Nantua.**

La convention qu'il est proposé d'approuver prévoit que HBA sera l'interlocuteur privilégié de SVP en ce qui concerne la facturation. L'Agglomération paiera la totalité de la facture annuelle à SVP, charge ensuite à l'agglomération de refacturer, chaque année, les montants dus aux communes, selon les modalités et montants précisés dans la convention de refacturation établie d'un commun accord entre les parties. Aucune entité ne pourra adhérer aux services au cours de ces trois années ni se retirer de cet achat mutualisé sans indemniser le prestataire.

Les entités pourront en revanche interroger directement SVP pour aide à la décision par n° de téléphone dédié ou plateforme dédiée.

Cela étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de participation au financement des services d'accès à de la documentation et d'aide à l'action publique territoriale 2027-2029, jointe en annexe à la présente délibération,

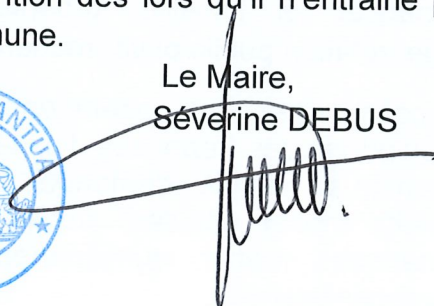
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, a :

- **Approuvé** les modalités de la convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et d'aide à la décision 2027-2029 conclue entre HBA et les 29 communes.
- **Autorisé** Madame le Maire à signer la convention ci-dessus évoquée ainsi que tout acte en rapport avec cette convention dès lors qu'il n'entraîne pas une augmentation de montant pour la commune.

Le Secrétaire de Séance,
Damien LAMBERT



Le Maire,
Séverine DEBUS



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Nantua le.....
Publication ou affichage le
Séverine DEBUS, Maire de Nantua

**DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du mercredi 09 septembre 2026**

Légalement convoqué le 03 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance d'installation le mercredi 9 septembre 2026, à 19h, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Séverine DEBUS, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Claude RUGGERI, Quentin MOLLARD, Bénédicte DA MOURA, Fouad SALAH, Charlotte COGNAT, Thierry PLANÇON, Daphné CORDIER, Muhammed YLMAZ, Bertrand BONNAMOUR, Françoise BAILLY, Franck RODRIGUES, Catherine LANÇON, Salih BERTAN, Damien LAMBERT, Jean-Pascal THOMASSET, Renaud DONZEL, Bernard TAVERNIER, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE* arrivée à 19h30

Absents excusés : Maëlys AGUAYO pouvoir à Séverine DEBUS,

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21 jusqu'à délibération N°DL2026-73, 22 ensuite

Nombres de pouvoirs : 1

Nombre de membres votants : 23

DL2026-74 : HBA- Convention de participation au financement de services de documentation et d'aide à la décision (SVP)-Rapporteur Mme Le Maire

Dans le cadre de ses actions en faveur de la cohésion et de la solidarité de territoire, et afin de bénéficier d'économies d'échelles, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a lancé une consultation pour désigner un prestataire à même de proposer des services de documentation et d'aide à la décision publique territoriale.

Après identification de l'offre économiquement la plus avantageuse, un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 a été souscrit par l'Agglomération avec la société SVP afin que les 29 entités mentionnées dans la convention de refacturation, HBA comprise, bénéficient d'accès à l'offre de services brièvement décrites ci-après en matière de fonction publique, marchés publics, état civil, statut des élus, finances et fiscalité, urbanisme, intelligence territoriale, réglementation technique, relation public/privé, recherche de partenariats... :

- Accompagnement opérationnel par des experts via des entretiens téléphoniques (réponses d'experts, aide à la prise de décision), avec réponses écrites sur simples demandes + références des textes et jurisprudences.
- Veille métier décideur public : revue du web, actualité juridique, bonnes pratiques métier, question/réponse d'homologues, actualités marquantes, webconférences.
- Accès inclus et illimité sur internet à une large base de données : documentation (fiches pratiques, livres blancs, notes d'actualité, exemples de délibérations, arrêtés, règlements, bases de rédactions de marchés publics, textes, jurisprudences...).
- Services d'intelligence artificielle.